

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-cinq le 10 avril à 18H00 le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Hôtel de Ville de Foelli, sous la présidence de M. Yannick CASTELLI, Maire. Le Secrétariat est assuré par Mme HOURTOLOU Marguerite.

Présents (17) : ANGELINI Nathalie, CASANOVA Gérard, CASTELLI Yannick, CERANI Rachel, CERVETTI Michel, FINIDORI Jean Pierre, GANDOIN Sylviane, HOURTOLOU Marguerite, LAURELLI Sébastien, LIMONGI André, MARTZOLFF Myriam, MITRIDATI Dominique, OTTOLENGHI Enzo, RAFFALLI Muriel, SAMARTINI Jean-Felix, SOULLARD Sylvie, SOULLARD Patricia.

Absents (6) : FRANCESCHI Jean Marc, GERONIMI Vital, LEPORATI Maryline, MATTEI Dominique, PACO dos SANTOS Sandrine, SUZZONI Stéphanie.

Pouvoirs (1) : PACO dos SANTOS Sandrine donne pouvoir à CASTELLI Yannick.

|                                 |                        |  |                         |                             |
|---------------------------------|------------------------|--|-------------------------|-----------------------------|
| Mbres du Conseil Municipal : 23 | Mbres en Exercice : 23 | Mbres ayant pris part à la délibération : 16 | Séance du 10 Avril 2025 | Convocation le 25 Mars 2025 |
|---------------------------------|------------------------|--|-------------------------|-----------------------------|

*Pour : 16 Contre : 00 Abstention : 00*

*M. Yannick Castelli, Maire de la commune a quitté la salle et n'a pas pris part au vote.*

**Objet – Approbation du compte administratif de l'exercice 2024 - Budget principal**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme GANDOIN Sylviane, première adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'**exercice 2024**, dressé par M. Yannick CASTELLI, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Arrête les résultats définitifs tels que résumés dans le compte administratif.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé le registre les membres présents.

Penta di Casinca, le 10 avril 2025

**Le Maire**  
**Yannick CASTELLI**

